

Le climat, l'économie et le rôle de l'État

Par Amine HAMOUCHE

Chef du pôle « économie, entreprises et emploi », DIRECCTE Basse-Normandie

L'énergie en débat

L'utilisation du nucléaire en France est aujourd'hui un véritable sujet de discussion politique et économique. À l'heure où il est question de mettre à la retraite nos vieilles centrales nucléaires, une question est posée : comment choisir entre le refus du risque engendré par le nucléaire et la volonté de diminuer nos émissions de CO₂ ?

Ce sujet du nucléaire pose aussi le problème de la décarbonisation, qui est, à plus d'un titre, un sujet économique. Aussi, ce débat nous amène sans cesse à celui de la production d'électricité, qui lui nous amène à l'opportunité de continuer de recourir au nucléaire. Le nucléaire, malgré ses risques, a en outre l'avantage de proposer une électricité faiblement carbonée, le second sujet abordé lors de notre colloque.

La décarbonisation est aussi un sujet économique

Engagés, l'État et plus généralement les institutions publiques conviennent d'une baisse des émissions de CO₂ pour les prochaines décennies. L'argumentaire mis en avant est avant tout lié à des considérations écologiques. Pourtant, la décarbonisation est parfaitement compatible avec la croissance économique.

Alors même que certains industriels ont un intérêt à faire échouer la COP 21, l'engagement de grands groupes, tels qu'AREVA pour l'éolien, Total pour les biocarburants ou Renault pour le véhicule électrique, ne traduit-il pas une volonté de coupler ces deux thématiques ?

Alors, quel doit être le positionnement de l'État au regard de cette nouvelle tendance économique ? Un changement ne peut se faire seul : une impulsion de l'État est sans nul doute nécessaire.

À ce titre, l'exemple de la Norvège est intéressant. Premier producteur de pétrole d'Europe, c'est sur ses routes que l'on trouve le plus grand nombre de véhicules électriques. En 2014, ce pays a vendu 18 000 de ces véhicules, soit un tiers des ventes européennes. La progression des ventes est telle que l'installation des bornes de recharge électrique a du mal à suivre. Aujourd'hui, une voiture sur cinq vendue dans ce pays est électrique. En France, c'est une sur 200, et en Italie, une sur 1 000. C'est la politique volontariste des pouvoirs publics norvégiens qui a poussé les citoyens de ce pays à s'équiper en véhicules électriques.

Les constructeurs français ont tenté l'expérience à plusieurs reprises, mais cela n'a que modestement fonctionné. Aussi, quel rôle l'État doit-il jouer dans ce développement ?

Impulser, suivre, réorienter et aider au financement, tout cela implique tout d'abord de laisser vivre les expérimentations et d'accorder une large place à l'innovation.

Quelle position, pour l'État, dans une gouvernance économique ?

En 2013, le gouvernement lance les plans de reconquête de la nouvelle France industrielle. Rebaptisés « solutions de reconquête », ils permettent à l'État de proposer une ligne directrice et donc de se positionner en tant qu'initiateur n'imposant pas de contraintes particulières préalables, si ce n'est des contraintes administratives qui restent, pour l'heure, difficiles à interpréter pour les industriels.

La solution proposée est alors de mettre en œuvre une réglementation *a posteriori*, après que des tests en dimensions réelles auront indiqué la ligne à suivre : l'État doit impulser, suivre et, enfin, réglementer.

Néanmoins, notre profonde aversion pour les risques ne laisse aucune place à l'innovation/expérimentation. Reste, aussi, un problème majeur : qui finance les expérimentations ? Car, c'est un fait, l'écosystème économique cherche le plus souvent à être en position de patient sous perfusion financière, pour ainsi limiter ses risques. L'exemple des énergéticiens est éloquent : ces derniers souhaitent un financement de leurs centres d'essais (éoliens et hydroliens, notamment), ainsi que l'assurance, *a posteriori*, de disposer d'un taux de retour sur investissement (TRI) non négligeable lors de l'exploitation.

L'histoire montre aussi que les interventions institutionnelles financières se font au profit des plus gros acteurs de l'économie, alors que le discours porte essentiellement sur les entreprises plus modestes. Le Programme Investissements d'Avenir (PIA) en est un bon exemple. Au-delà de la multitude d'appels à projets similaires, il est le plus souvent incompréhensible pour la majorité des entreprises et il est orienté vers les grands groupes, alors que le Commissariat général à l'investissement (CGI) a pour principale mission d'apporter de la lisibilité et une aide à l'ensemble de l'économie.

Alors, comment simplifier un système déjà lourd et qui n'est lisible que pour une poignée d'initiés ? Une solu-

tion inappropriée mais ayant le mérite de repartir sur de bonnes bases consisterait à tout reprendre à zéro.

Anticipation, expérimentation, régulation, puis réglementation

L'action publique existe, elle est nécessaire, et le schéma « anticipation, expérimentation, régulation, puis réglementation » semble être une solution qui a déjà fait ses preuves, par le passé !

Quelques exemples :

- En 1991, Michel Rocard, alors Premier ministre, annonce la publication d'un Livre blanc donnant le ton à une nouvelle vague de réforme des retraites. Son intention n'était alors que d'initier une démarche en créant un organisme paritaire (un observatoire) qui permettra par la suite à Edouard Balladur de mener une première réforme constructive.

- Le *Wifi* est un exemple de réussite de ce mode opératoire : il est arrivé sans aucune réglementation préalable, il s'est ainsi déployé et ce n'est qu'après cinq années d'existence qu'une norme solide a vu le jour. Si une réglementation avait été proposée trop tôt, le *Wifi* n'aurait certainement pas eu les effets qui sont les siens aujourd'hui : réglementer trop vite un sujet, peut avoir pour conséquence une destruction de valeur.
- Les HLM ont été victimes de la réglementation (toilettes pour handicapés obligatoires, réhabilitation des ascenseurs...) : les normes imposées ont rendu difficile la mise en place d'un prix d'exploitation bas.

Ce schéma est-il généralisable aujourd'hui ? Peut-on en conclure que l'écosystème réclame avant tout une régulation plutôt qu'une réglementation ?